



Compte rendu de la réunion du COPIL du site Natura 2000 FR9301519 « Le Buëch »

Mercredi 12 Juin 2024 à Garde-Colombe

Rédaction : Théophile ROUBALLAY

Personnes présentes

En présentiel :

LANTEAUME Catherine – Élu de la commune de Sigottier - Présidente du COPIL N2000 « Le Buëch »
ROSSI Agnès – Élu de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur
SALETTI Hélène – Mairesse de la commune de Saint-Julien-en-Bauchène
ROUIT Daniel – Maire de la commune de Serres
NICOLAS Gérard – Maire de la commune de Val-Buëch-Méouge
PAPEGAY Georges – Maire de la commune de Le Poët – Elu de la CCSB
EYMERIC Jean-Pierre – Élu de la commune de Mereuil
CHASTEL Jacques – Élu de la commune d'Orpierre
REYNAUD Pierre – Élu de la commune de Trescléoux – LPO
MORENO Juan – Président du SMIGIBA
PAVIER Marc – Élu du SMIGIBA
OLIVARI Georges – CSRPN (rapporteur scientifique)
POGNART Yannick – OFB 05
MASCLET Pierre – OFB 04
KRIEG RABESKI Pascal – CD 05
TAMIAN Lorig – PNR du Vercors
ABEL-COINDOZ Rémi – PNR des Baronnies Provençales
CANDELIER Nicolas – Carrières et ballastières des Alpes
CHOFFEL Jean Pierre – AAPPMA La truite du Buëch
LEDUFF Meven – AAPPMA La truite du Buëch
TETU Morgane – Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur
VASSAS Carolyne – Directrice du SMIGIBA
HUSTACHE Eric – SMIGIBA
RHUL Cyril – SMIGIBA
ROUBALLAY Théophile – SMIGIBA

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents



10 rue Léon Cornand, 05400 Veynes

 : 09 66 44 21 26 @ : contact@smigiba.fr



En distanciel :

ROSSI Agnès – Elue de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d’Azur
GALLIÈRE Chantal – DDT
EYMAR-DAUPHIN Nastasia – ONF
JEAN Théo – Agence de l’eau RMC
GIRARD Nathalie – Chambre d’agriculture

Personnes excusées

SPAGNOU Daniel – Président de la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch
– Maire de la commune de Sisteron
VAUTRIN Emilie – Élu(e) de la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch
GILARDEAU Christian – Maire de la commune de Veynes
REYNAUD-FREY Annick – Mairesse de la commune de Méreuil
DROUILLARD Dominique – Maire de la commune de Le Bersac
CHAUTANT Maurice – Maire de la commune de La Roche-des-Arnauds
LESBROS Georges – Maire de la commune de Montmaur
MAGNAN Marion – Élu(e) du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
DOUCENDE David – Fédération de pêche des Hautes-Alpes
PASQUET Jean – AAPPMA La Gaule Gapençaise
JULIEN Patrick – AAPPMA La Gaule Sisteronaise
La Chambre d’Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence
Les Jeunes Agriculteurs des Hautes-Alpes
Le Conservatoire Botanique National Alpin
Le Groupement des Chiroptères de Provence

1- Introduction

Mme LANTEAUME introduit la réunion du comité de pilotage en présentant le site Natura 2000 et en exprimant sa sensibilité pour la nature, qui l’a poussé à s’impliquer comme présidente sur le site.

Mme ROSSI, élue de la région, rappelle la concrétisation au 1^{er} janvier 2023 du transfert de la gestion des sites Natura 2000 terrestres à la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d’Azur. Elle annonce notamment quelques changements majeurs comme la possibilité d’avoir une avance de trésorerie pour les prochaines conventions. Enfin, elle présente Mme TETU, basée à Digne, qui est en charge du suivi des sites Natura 2000 du département des Hautes-Alpes et de celui des Alpes-de-Haute-Provence.

Théophile ROUBALLAY, le nouveau chargé de mission en charge de l’animation du site depuis le 1^{er} Octobre (remplace Rémy MOINE), se présente et transmet ses coordonnées :

 06 73 41 58 17

 trouballay@smigiba.fr

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents



10 rue Léon Cornand, 05400 Veynes

 : 09 66 44 21 26 @ : contact@smigiba.fr



2- Le site N2000 du Buëch en quelques chiffres

Quelques chiffres sont rappelés concernant le site. L'élection de la présidente ayant eu lieu lors de la réunion du COFIL du 19 octobre 2021, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection pour la présidence lors de la réunion de ce COFIL. En accord avec la Région Sud, il a été décidé de ne pas faire de pré-COFIL pour les élections de ce jour

3- Gouvernance

- Transfert de l'autorité de gestion :

Les modalités du transfert de l'autorité administrative de l'Etat à la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, suite à la loi 3DS du 21 février 2022, sont présentées. En particulier, la Région Sud est dorénavant en charge de la mise en œuvre du DOCOB et du COFIL. L'Etat reste en charge de l'instruction des Évaluations d'Incidences N2000.

Mme TETU précise qu'un travail d'actualisation de la composition du COFIL (arrêté du 26/06/2006 modifié par l'arrêté du 24/10/2008) est à venir. Elle rappelle qu'un COFIL est ouvert à la venue d'une structure/personne même si celle-ci n'est pas citée dans l'arrêté de composition.

Mme ROSSI précise que la Région Sud travaille toujours avec l'Etat, notamment sur la mise à jour de la composition des COFILs. Cependant, pour l'année 2023, l'Etat a transféré la compétence sans transfert de moyens financiers.

- Rencontre avec les maires des communes :

Mme LANTEAUME fait part de la volonté et de la démarche de rencontrer les maires des communes du site. À ce jour, les maires des communes de Val-Buëch-Méouge, de Serres et de Veynes ont été rencontrés. Mme LANTEAUME demande aux élus présents de solliciter Théophile s'ils ont la volonté d'une rencontre.

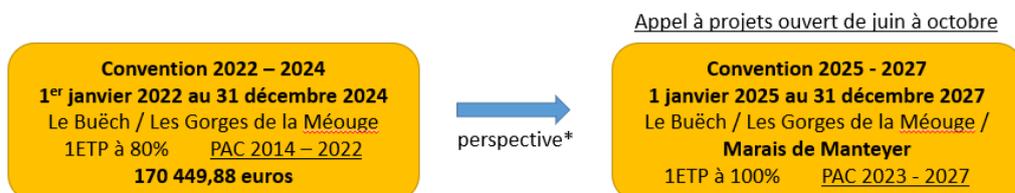
- Rapporteur scientifique :

M. OLIVARI a été désigné par les membres du CSRPN comme rapporteur scientifique du site. Il connaît très bien le territoire, et mettra ses connaissances à disposition de l'animateur.

- Collaboration avec le PNRBP :

Il est fait part d'une lettre du PNRBP concernant le renforcement de la collaboration entre le PNRBP et les structures porteuses de l'animation des sites Natura 2000 sur son territoire. M. ABEL-COINDOZ confirme cette volonté du PNRBP et l'importance de cohésion entre les actions des diverses structures, à l'image du programme porté par le PNRBP sur la médiation environnementale avec des éco-guides.

- Financement de l'animation :



Les perspectives et le cadrage concernant le financement de l'animation sont présentés. Pour la prochaine programmation, il est envisagé de financer l'animation du site « Le Buëch » via une convention unique pour trois sites (Le Buech, Les Gorges de la Méouge, Le Marais de Manteyer) sur la période du 1^{er}

janvier 2025 au 31 décembre 2027 (sous réserve que le SMIGIBA reste structure porteuse de l'animation de ces sites).

- Évolution de la dotation biodiversité (aménité rurale) :

Il est présenté le nouveau cadrage de la dotation biodiversité prévu par la loi de finances pour 2024, qui passe d'une enveloppe de 40 M€ à 100M€. M. ROUIT, maire de Serres, précise avoir reçu la confirmation du versement de cette dotation pour l'année 2024. Celle-ci est passée de 6000€ à 11000€ pour sa commune. Du fait de ces nouvelles règles, plus de communes devraient toucher la dotation, et les montants devraient être plus élevés.

M. ROUBALLAY invite les élus à le contacter s'ils souhaitent avoir des propositions d'actions qu'ils pourraient faire financer à l'aide de cette dotation.

Note additionnelle : le décret de cadrage a été publié le 06 juillet 2024.

- Financement des contrats Natura 2000 :

Le cadrage pour le financement des contrats N2000 est présenté. En fonction du montant, il sera possible dorénavant de faire financer des contrats en 100% par la Région. Cependant, pour le site Natura 2000 du Buëch, il y a peu d'opportunité.

- Périmètre du site :

Il est fait part du souhait du maire de Veynes d'ajouter le Marais des Iscles dans l'emprise du site Natura 2000. Cette volonté a été transmise à la DREAL. M. ROUBALLAY rappelle qu'il existe de nombreux secteurs en périphérie avec de forts enjeux écologiques en lien avec ceux du site, et que le périmètre du site est un frein pour certaines actions. Mme TETU précise que la CE n'autorise pas de travailler hors du site mais qu'il existe des tolérances pour certaine espèce, comme par exemple les chauves-souris.

M. ROUBALLAY demande si des panneaux peuvent être installés hors sites. Mme TETU répond que cela n'est pas possible.

M. PAVIER demande à ce que des dérogations soient possibles. Mme TETU est bien consciente du problème. Elle précise que les contrats 100% Région pourraient permettre de travailler hors périmètre.

4- Élection de la présidence et de la structure porteuse

Mme ROSSI demande à Mme LANTEAUME si elle souhaite rester présidente du COPIL ; et propose aux élus, à défaut d'autre candidat, de la réélire pour les trois prochaines années.

Mme LANTEAUME est élue, à l'unanimité, présidente du COPIL du site Natura 2000 FR9301519 « Le Buëch » pour une durée de 3 ans.

Mme ROSSI informe que le SMIGIBA s'est porté candidat pour poursuivre le portage de l'animation du site Natura 2000 ; et propose aux élus, à défaut d'autre candidat, de réélire le SMIGIBA.

Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents est élu, à l'unanimité, structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 FR9301519 « Le Buëch ».

Mme ROSSI félicite Mme LANTEAUME et le SMIGIBA.

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents



10 rue Léon Cornand, 05400 Veynes

☎ : 09 66 44 21 26 @ : contact@smigiba.fr



Mme LANTEAUME remercie les élus et affirme son intérêt de poursuivre.

M. MORENO est honoré que le SMIGIBA reste structure porteuse de l'animation.

5- MAEC

Le site Natura 2000 du Buëch est concerné par 2 PAEC (territoire du PNRBP et territoire « Dévoluy-Gapençais-Haute Durance »). Au cours des années 2023 et 2024, les agriculteurs ont eu l'opportunité de mettre leurs parcelles sous contrat. Les différentes mesures contractualisables sur le PAEC du PNRBP et les résultats des campagnes de contractualisation sont présentés. Au final, huit agriculteurs dont les parcelles sont majoritairement concernées par le site ont contractualisés, pour un montant de 224 225 € sur 5 ans.

Mme GIRARD, représentante de la CA05, précise que la mesure spécifique à l'arboriculture n'a pas été mobilisée cette année, en partie du fait de l'exigence de résultats concernant les prélèvements en eau (en plus de la réduction des produits phytosanitaires).

Mme GIRARD, précise également que sur le PAEC « Dévoluy-Gapençais-Haute Durance » il n'y a pas eu de contractant principalement concerné par le site du Buëch.

6- Suivis scientifiques et connaissances

- Données piscicoles :

L'état des connaissances sur les poissons d'intérêt communautaire est présenté. Il existe de nombreux pourvoyeurs de données (Fédération de pêche du 05, OFB, Département 05 ...). Il est présenté une analyse des données de l'OFB sur les stations de la Directive Cadre sur l'Eau, qui montre une tendance à la baisse de la diversité piscicole. Enfin, il est également fait état d'une inquiétude concernant l'état des populations de cette année.

M. POGNART, agent de l'OFB 05, précise qu'en effet les 7 crues morphogènes de cet hiver ont probablement eu un impact conséquent. Il note également une évolution de la fréquence et des périodes de crue, et met en avant l'intérêt des adoux du Buëch dans la préservation des populations (même si certains ne sont également pas épargnés). M. ROUBALLAY ajoute qu'en plus des crues, ces derniers étés ont été marqués par de sévères périodes d'étiage.

M. OLIVARI (CSRPN) met en avant l'intérêt de travailler davantage sur la bonne connexion hydraulique entre le Buëch et ces annexes, que sur la bonne circulation de l'eau. Compte tenu des relations inter-espèces complexes (castor, truite, écrevisse ...), la recherche de la bonne circulation doit se faire au cas par cas.

M. POGNART précise que les espèces appréciant les eaux fraîches comme le chabot vont probablement remonter vers les têtes de bassin versant. M. RUHL met en avant la nécessité de concentrer les efforts de conservation sur les têtes de bassin versant afin de préserver ces espèces patrimoniales

- Apron du Rhône :

Il est rappelé que l'Apron du Rhône bénéficie d'un Plan d'Actions National compte tenu de l'état critique de ses populations. M. OLIVARI précise que la Durance accueille la plus belle population de France, et que les populations sur le Buëch sont affectées par la gestion du piège à graviers en amont de Sisteron.

- Étude de la passe à poissons de Savoyons :

M. KRIEG RABESKI, technicien du département des Hautes Alpes, présente les résultats de l'étude menée sur la passe à poissons de Savoyons.

Pour plus d'informations : <https://www.hautes-alpes.fr/actualite/665-poissons-suivis-a-la-trace-dans-le-petit-buech/>

- Étude sur les adoux :

Les résultats du suivi 2023/2024 du nombre de frayères sur les adoux du Buëch sont présentés. Ces résultats sont mitigés.

M. ROUBALLAY fait part de l'intérêt de suivre d'autres indicateurs sur les adoux, comme les populations d'odonates ou l'analyse morphologique via les données LIDAR. M. OLIVARI précise que, bien que le suivi des odonates soit facile à mettre en place et permet de remonter de la donnée pour quelques espèces rares et protégées (agrion de mercure, agrion bleuissant, ...), ce taxon n'est pas forcément le meilleur indicateur de l'état du cours d'eau. L'analyse d'invertébrés aquatiques comme les plécoptères ou les éphémères par exemple, en aval et en amont, serait mieux adaptée.

M. OLIVARI rappelle la publication d'un guide technique sur la gestion des adoux élaboré par le CEN PACA et la MRE.

M. OLIVARI informe également de la publication de la liste rouge PACA des espèces d'éphémères.

M. KRIEG RABESKI informe que le département des Hautes Alpes développe un réseau de suivi des cours d'eau. Il rappelle l'importance du partage de ces connaissances avec le monde scientifique. M. OLIVARI souligne le travail remarquable du CD05 qui va au-delà de ce qui est attendu d'eux.

- Ecrevisses à pattes blanches :

M. POGNART fait part de la régression importante des populations d'écrevisses à pattes blanches à l'échelle nationale. Cependant, les populations du Buëch ont une dynamique bien plus stable, voire en expansion sur certains affluents. M. POGNART fait part du projet de développer la technique de l'ADNe sur l'écrevisse en essayant avec les populations du Grand Buëch.

- Loutre d'Europe :

Il est fait part d'une observation de Loutre d'Europe à la marge du bassin versant du Buëch en octobre 2023. Les résultats, malheureusement infructueux, des prospections de la Loutre d'Europe sont présentés. Les efforts de prospections sont à maintenir.

- Castor d'Europe :

Le Castor d'Europe est présent presque sur l'ensemble du bassin versant (au moins jusqu'à Montmaur pour le Petit Buëch et jusqu'à Lus-la-Croix-Haute pour le Grand Buëch). Après avoir colonisé les adoux du Buëch, il a colonisé maintenant la plupart des affluents.

Note additionnelle : Des prospections récentes ont permis de retrouver d'anciens indices de présence en aval et en amont du marais de Manteyer, ce qui suggère le passage d'au moins un individu jusqu'à La Roche des Arnauds / Manteyer.

Afin de compléter les données sur l'espèce, le SMIGIBA intégrera le réseau castor, historiquement créé par l'OFB.

M. POGNART précise au sujet de l'interaction avec les populations de truite, qu'avant cette année il n'avait pas été constaté de lien entre le nombre de frayères dans les adoux et la présence du castor. Il n'est pas possible d'établir une corrélation à ce jour.

M. POGNART informe également de l'existence d'une doctrine dans les Hautes-Alpes afin de permettre d'intervenir dans certaines situations où la présence du castor serait problématique. Il en profite pour rappeler de l'importance de garder une ripisylve en bon fonctionnement.

M. PAVIER fait part du souhait d'avoir plus d'appuis dans ces situations. M. POGNART précise qu'en PACA, l'OFB ne finance pas d'intervention mais peut apporter son appui technique.

- Chauve-souris :

L'état des connaissances sur les chauves-souris est brièvement présenté, ainsi que l'action de fermeture des mines de Veynes par le GCP.

M. OLIVARI souligne l'importance d'une ripisylve en bon état pour permettre aux chauves-souris de rejoindre les divers gîtes et zones de chasses.

M. ROUIT fait part de la découverte de deux colonies sous le pont de Pierre à Serres, et souligne l'intérêt porté à leur préservation.

M. POGNART et M. KRIEG RABESKI attestent de la bonne appropriation des enjeux liés au chauves-souris dans les projets sur les ouvrages d'art

- Azuré de la Sanguisorbe :

Les études et compléments permettent d'avoir une bonne connaissance de la répartition de l'espèce sur le bassin versant du Buëch. Il n'y a pas de suivi protocolé en cours à ce jour. Une veille ponctuelle est réalisée

- Sonneur à ventre jaune :

Les populations de sonneur à ventre jaune sont à la périphérie du site. Des suivis pourront être entrepris dans le cadre du PNA. Une veille ponctuelle est réalisée.

- Espèces exotiques envahissantes :

Les espèces exotiques envahissantes les plus susceptibles de perturber les habitats du Buëch sont présentées. Une veille sur ces espèces est réalisée

- Étude de l'évolution des tresses du Buëch :

Il est fait part d'une étude menée par SMIGIBA sur l'évolution du tressage du Buëch.

Pour plus d'information : <https://smigiba.fr/evolution-des-rivieres-en-tresses-le-cas-du-grand-buech/>

- Suivi thermique :

Le SMIGIBA poursuit son implication dans le suivi thermique des eaux du Buëch, en lien avec les suivis réalisés par le CD05.

M. KRIEG RABESKI précise quelques actions de suivi du CD05 : suivi de la qualité dans le cadre de la DCE, suivi de bio- indicateurs (diatomées, IBGN et macro-invertébrés, gammares, algues ...), suivi de la thermie (35 sondes sur le département dont 10 sur le Buëch), compilation/traitement/nettoyage des données existantes avec l'aide de la MRE, outil de mise à disposition des données (en cours de réflexion), etc.

Pour plus d'informations : <https://www.hautes-alpes.fr/nos-actions/environnement/la-qualite-de-leau/>

- État de la nappe :

Le niveau de la nappe d'accompagnement du Buëch à Ribiers est présenté, et est plutôt important par rapport aux années précédentes, laissant suggérer une meilleure résilience à la sécheresse pour cet été.

7- WEBmapping du SMIGIBA

Le SMIGIBA a ouvert une page web afin de centraliser et de mettre à disposition de nombreuses de données sur le bassin versant.

Lien de la page web : <http://51.77.201.152:8080/mapstore/#/context/Grandpublic/203>

8- Evaluation des Incidences

Les différents projets ayant nécessités l'élaboration d'une évaluation d'incidences en 2023 et 2024 sont brièvement présentés. M. ROUBALLAY précise qu'il n'a pas été consulté pour le PLU de Garde-Colombe, ce qui est dommage car il aurait pu se mettre en appui de la collectivité.

M. ABEL-COINDOZ précise que le porteur de projet du parc photovoltaïque de Sigottier a retiré son projet afin de le mettre à jour.

M. KRIEG RABESKI souligne le soutien précieux apporté par le SMIGIBA dans le cadre de la gestion de la ripisylve

Le suivi effectué dans la cadre des travaux sur le pont de Pierre de Serres est présenté brièvement, et montre de l'intérêt d'un accompagnement en amont sur ces projets.

9- Communication et sensibilisation

Les diverses actions de communication et de sensibilisation sont présentées brièvement. Des sorties ayant eu lieu durant l'hiver ont bien marché, il est donc intéressant de ne pas concentrer les animations pour le Grand Public durant l'été. Cette année, le SMIGIBA c'est notamment impliqué autour de la Fête de la Nature en mai. Pour cet été une dizaine de sorties thématiques est prévues.

Note additionnelle : le programme complet des sorties est disponible sur <https://smigiba.fr>.

10- Cohérence des politiques publiques

Il est présenté d'importants projets en cours qui interagissent fortement avec la gestion du site Natura 2000 du Buëch :

- Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides : élaboration en 2024 et mise en œuvre de 2025 à 2030
- Le Second Contrat de Rivière : signature en 2025 et mise œuvre de 2025 à 2031
- Le PAPI complet : mise en œuvre de 2026 à 2031

Mme Catherine LANTEAUME clôture la réunion du COPIL et remercie l'ensemble des participants

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents



10 rue Léon Cornand, 05400 Veynes

☎ : 09 66 44 21 26 @ : contact@smigiba.fr

